

7, rue Biscornet 75012 Paris Tél.: 01 43 40 02 32

E-mail:agro.revision@orange.fr

Bureau Sud-Ouest
2, avenue Daniel Brisebois
BP 82256 Auzeville Tolosane
31322 Castanet Tolosan Cedex

Tél.: 05 61 75 42 86

E-mail:agrorevision.so@orange.fr

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Comptes arrêtés au 31 décembre 2019

VEREXAL

ZI NORD 4 Rue Adolphe MOHLER 67210 OBERNAI Aux membres de l'organe délibérant,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de votre association relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation:

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé en annexe, paragraphe « Règles et méthodes comptables », page 2, concernant la soumission de l'ensemble des activités aux impôts commerciaux.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Le rapport de gestion du Conseil d'Administration n'étant pas établi à la date du présent rapport, nous ne pouvons formuler d'observations sur la sincérité et la concordance des informations qu'il devrait contenir. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification. les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne:
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne :
- · Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels :
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de la continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 20/11/2020

Pour AGRO REVISION Chekib KLAI Commissaire aux Comptes Associé

SA AGRO REVISION

COMMISSAIRE AUX COMPTES Compagnie Réglosale de Paris

7 rue biscoppet 75012 PARIS Tel: 01 43 40 02 32

67348025.58

ASSOCIATION VÉREXAL ZI NORD 4 RUE A. MOHLER 67210 OBERNAI

Comptabilité -

BILAN

67348025.58

Année 2019 du 1/01/19 au 31/12/19

BILAN ACTIF	Brut	Prov./ Amort.	Ex. An N	Ex. An N-1	BILAN PASSIF	Ex. An N	Ex. An N-1
I. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES Prais d'établissement	SECURET MODES!	SCHOOL PRODUCTION		hika di njadan sa car	I. CAPITAUX PROPRES Capital	ALDERAK MIDSE	gananasumi
Avtres immobilisations incorporalles IMMOBILISATIONS CORPORELLES (hore bless vivants)	2988,24	2988.24			Compte de l'exploitant Primes d'émission Boart de réévaluation Récerves	952.81 245806.47	952.8 200908.18
Terrains Aménagements fonciers & amélior. du fonds Constructions	15150.03 214016.51	8952.74- 197070.50-	6197.29 15946.01	24669.43	Report à nouveau RESULTAT de l'EXERCICE (- si perie)	9877.39	44898.3
Matériel, install. techniques et outils Autres immobilisations corporelles Immobilisations corporelles en cours Avances et accuptes	394891.52 303013.20	352979.50- 280228.99-	41912.02 22784.21	17382.63 38799.07	Subventions d'investissement Provisions réglementées	21605.78	21251.4
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (biens vivants) Animaux immobilisés	e experience de la companya de la co		actarithmane	CONTRACTOR	TOTAL., 1	278242.45	268010.69
Plantations et Vegetations issobilisées					2. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGE	CONTRACTOR OF THE PARTY OF THE	PERENE
Avances et acomptes IMMOBILISATIONS FINANCIERES			enkonfetatoia		Provisions pour risques Provisions pour charges	52104.75	54395.66
Participations et créances rattachées Prets Autres	401.73 1192.50	etaminous.	401.73 1192.50	401.73 1176.00	TOTAL	52104.75	115439560
	7 931653,73	842219.07-	69433,16	"" "BZ428.86"	DETES	idain.onat	
Stocks animaux Stocks approvisionnements et marchandises	58515,60	2262,50-	56253.10	31251.90	Emprunts & dettes / d'étab. de crédit Concours et découverts bancairés Autres emprunts	E WASHINGTON	(SICH DESI
En-cours de productions de services cult. En-cours de productions de services Stocks produits	27539.84	Kalikalaska artika Serijania isapitenja	27539.84	47694.62	Dettes fourn, et comptes rattachés Pertes fourn, evec ronvention de c/c	82687.21	61385.42
Avances et acceptes versés Cliente et comptes rarriches Autres créances Valeurs mobilières de placement	336.05 18968.86 218432.89	CONTRACTOR	336.05 18968.86 218432.89	14024.57 161784.78	Dettes fiscales et sociales Dettes sur ismob. 4 comptes rattaches Autres dettes	42811.36 611.52 4152.69	38957.00 577050 1004.94
Disponibilités Charges constatées d'avance	49645 48		49645.48	92846749	Produits constatés d'avance		5200.00
TOTAL 2	373438,72	2262.50-	371176.22	347102.35	TOTAL 3	130262.78	107124.86
Charges à répartir sur plusieurs années Ecert de conversion d'actif					i Brant de conversión de paesar		
TOTAL GENERAL	1305092.45	844482.47-	460609.98	429531.21	TOTAL GENERAL	460609.98	429531.21

67348025.58

ASSOCIATION VÉREKAL ZI NORD 4 RUE A. MOHLER 67210 OBERNAI Comptabilité -Année 2019 COMPTE de RESULTAT du 1/01/19 au 31/12/19

67348025.58

CHARGES	Ex. An N	Ex. An N-1	PRODUITS	Ex. An N	Ex. An N-1
		a comment and the side of such a suite of		Children to the Karaka	
I. CHARGES D'EXPLOITATION	SAME DOWNS OF STRUMEN		1. PRODUITS D'EXPLOITATION		
Achete de merchandises	159007.70	99064,55	Ventes de marchandises	204499.89	161543.16
Variation de stock Achats d'approvisionnements	17809.87- 40755.50	17191.73 40006.56	Ventes d'animaux Autres productions vendues - Biens	147849.17	139756.71
Yariation de stock Achats d'animaux	7953,83		Autres productions vendues - Services	5117,00	6195.00
Autres achats et charges externes	84709.47	102956.66	(Chiffre d'affaires H.T.) = SOUS-TOTAL A :	357466.06	307494.87
Impots, taxes et versements assimilés Rémunérations	1672.41	718,19	in Except Belliefelen die verkelinder begreiche Este bast		
Cotisations sociales personnelles de l'exploitant	224306.10	207715.20	dont EXPORTATION :		
Autres charges sociales	56874.24	49292.33	en e cili le cui de com a la calcidación de la companion de companion de companion de companion de companion d	essente interes	randa no interes
Dotations aux amortissements et aux provisions - sur immobilisations - dotation aux amortiss.	39143.64	46354.42	Variation de l'inventaire des animaux reprod.immob Variation de l'inventaire		1
wur ismobilisations - dotation aux provisions			Variation de l'inventaire		etropicus supplications
- sur actif circulant - dotation aux provisions	4971.59	2976.37	- En-cours de production de biens	The state of the s	The state of the s
- pour risques et charges - dotation aux prov.	7124	100 Per 15 5238 3	- En-cours de production de services	20154.78-	16886.62
		The second secon	Production immobilisée	III III III III III III III III III II	140000+74
TOTAL 1	586284.19	554730.64	Production auto-consommée Indemnités et subventions d'exploitation	233169.73	200085.99
ANTHONY SOLD (CONTROL OF THE CONTROL OF THE STATE OF	Activionite riskille Still	BUREAU STATE OF STATE	Reprises sur provisions et transfert de charges	7100.00	6014.80
2. CHARGES FINANCIERES			Autres produits	10767,45	11221.86
Dotations financières aux amortissements et prov.	Ph. 1 (10.00) 10.00	I REPORT OF THE PARTY OF THE PA	SOUS-TOTAL B	230881.40	234209.27
Intérêts et charges assimilés	- Contract C	91.84	V	TO ME ONLY TO CONTRACT DATA TO THE PURE TO THE CONTRACT	21, 141 11114991
Charges bettes sur cession de valeurs mobil.de pl.		LINE STREET	TOTAL (A + B) . 1	588347.46	541704.14
TOTAL	THE RESERVE AND ADDRESS OF THE PARTY.	chicagon and a service of		TARRESTON.	
TOTAL	SERVINGES	91.84			
3. CHARGES EXCEPTIONNELLES	and the same of the same of		2. PRODUITS FINANCIERS		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	232.01	STREETS AND SHOULD A	Intérêts et produits assimilés	242.80	344.97
Valeur comptable des éléments d'actif cédés			Produits de valeurs mobilières et participations	17.78	19.34
Autres charges exceptionnelles our op, de capital Dotations aux amortissements et provisions			Reprises sur provisione Produits nets sur cession de valeurs mobilières		STOREST PROPERTY.
poracrone and amorers are brownerous			Produits nets sur cession de valeurs mobilières		
TOTAL 3	232.01		TOTAL 2	260.58	364,31
101AL3	232.01		3. PRODUITS EXCEPTIONNELS		
	CENTRAL PROPERTY		com chiling malpack complants when the		
			Produits exceptionnels sur opérations de gestion Produits de cessions d'éléments d'actif	1.92	52377.39
Participation des salariés			Autres produits exceptionnels / operations capital	10045.63	11636195
Impots sur les bénéfices	2262.00	6362.00	Reprises sur provisions	OT STANFOLD AND ST	
			TOTAL3	10047.55	54014.34
TOTAL des CHARGES	588778.20	561184.48	TOTAL des PRODUITS	598655.59	606082.79
BENEFICE	9877.39	44898.31	PERTES		
indicine prima i constitue se se su establica de la constitue de la constitue de la constitue de la constitue d			THE EAST OF THE PARTY OF THE PA		CONTRACTOR NAMED IN
TOTAL GENERAL	598655.59	606082.79	TOTAL GENERAL	598655.59	606082.79
Extended to the second of the	390033.39	CONTRACTOR CONTRACTOR	TOTAL GENERAL	236022123	606082.73

ASSOCIATION VEREXAL 4 rue Adolphe Mohler ZI NORD 67210 OBERNAI

ANNEXE

Annexe au bilan avant affectation du résultat de l'exercice clos le 31/12/2019, dont le total est de 460 609,98 € et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste et dégageant un excédent de 9 877,39 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes et les tableaux présentés, ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes ont été établis le 30 Juin 2020.

ASSOCIATION VEREXAL D'OBERNAI

1) Règles et méthodes comptables

- 1-1 Les comptes annuels de l'exercice 2019 ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence. Les conventions suivantes ont été respectées :
- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

L'ensemble des activités sont soumises aux impôts commerciaux.

1-2 L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques. Plus particulièrement les modes et méthodes d'évaluation ci-après décrits ont été retenus pour les divers postes des comptes annuels.

Immobilisations

La valeur des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'acquisition HT des biens.

Les amortissements ont été calculés sur la base d'une durée d'utilisation normale des biens.

Stocks

Les stocks ont été évalués à leur coût d'achat ou coût de production.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées à leur valeur nominale.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées à leur valeur nominale.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale.

1-3 Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

ASSOCIATION VEREXAL D'OBERNAI

2) Etat de l'actif immobilisé :

voir annexe 2033-C-SD ci-après

3) Etat des amortissements :

voir annexe 2033-C-SD ci-après

4) Immobilisations financières

Participations Jucoop	45,73 €
Parts sociales C.R.C.A.	1 192,50 €
Participations C.A.C.	56,00€
Participations GIE POM EST	300,00€
	1 594,23 €

5) Etats des échéances des créances et des dettes : voir annexe 2057 ci-après

6) Disponibilités

Compte courant CRCA	5 149,89 €
Livret A CRCA	36 038,37 €
Livret épargne CRCA	8 170,38 €
Caisse en euros	286,84 €
TOTAL	49 645,48 €

7) Eléments concernant divers postes du bilan :

Charges à payer :

	18 489,23 €
15 320,03 €	
3 169,20 €	
	22 325,78 €
5 176,65 €	
15 171,20 €	
1 089,45 €	
888,48 €	
	1 996,35 €
917,00 €	
759,35 €	
50,00€	
270,00 €	
	4 152,69 €
2 745,80 €	
656,25 €	
750,64 €	
	3 169,20 € 5 176,65 € 15 171,20 € 1 089,45 € 888,48 € 917,00 € 759,35 € 50,00 € 270,00 € 2 745,80 € 656,25 €

Fournisseurs factures non parvenues

2 160,00 €

AGC – Centre de Fiscalité Agro-Révision

2 040,00 €

Produits à recevoir :

- Autres créance :

218 432,89 €

4 200,00 €

Excédent versement IS4 098,00 €TVA déductible3 688,90 €Remb TVA demandé5 781,00 €TVA s/factures NP700,00 €Subventions à recevoir203 388,23 €Opérations faites en commun776,76 €

8) Engagements en matière de pension et retraite :

Enregistrement de l'indemnité de fin de carrière proratisée au 31/12/2019 soit :

IFC brutsCharges patronales

16 820,95 €

<u>5 683,80 €</u>

22 504,75 €

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2019

VEREXAL
ZI NORD
4 RUE ADOLPHE MOHLER
67210 OBERNAI

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à Paris, le 20 Novembre 2020

Pour AGRO REVISION

Chekib KLAI

Commissaire aux Comptes Associé
SA AGRO REVISION

COMMISSAIRE ANY COMPTES

COMMISSAIRE AUX COMPTES Compagnie Régionale de Paris 7 rue biscorpet - 75012 PARIS Tél: 01 43 40 02 32